



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice	: 39	
Membres présents	: 29	
Membres excusés et représentés	: 8	
Membres absents non représentés.....	: 2	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

1. Le Centre de vaccination de Nogent-sur-Marne – la vaccination à domicile
2. Présentation de la location en libre-service de deux roues électriques
3. Les bornes bleues

Le SIPPAREC, établissement public local, regroupant 116 collectivités adhérentes dans les 7 départements d'Île-de-France a été le premier acteur public en Île-de-France à accompagner les collectivités dans leur transition vers une mobilité propre. Il s'est engagé, dès septembre 2019, à installer jusqu'à 3 000 points de charge sur son territoire d'ici 2022. Les premières bornes ont été mises en service en février 2020 et le processus ne cesse de s'accélérer. Pour déployer le réseau « la borne bleue » sur le domaine public, le SIPPAREC assure une prise en charge totale des opérations d'investissement, grâce aux subventions proposées par la Région Île-de-France. En tant que maître d'ouvrage public, il garantit une mise en œuvre rapide et un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire. Ces infrastructures sont ensuite **exploitées** par le SIPPAREC, **à ses frais**, pour garantir aux usagers un **service fiable et de qualité**.

L'utilisation des bornes bleues présente de multiples atouts. Tout d'abord il s'agit du plus grand réseau d'Île-de-France compatibles avec les autres réseaux nationaux et européens. Ce service est fiable avec plus de 95 % de bornes constamment en service et un système de supervision des bornes en temps réel pour agir à distance et faire intervenir, si besoin, une équipe de proximité. Ensuite, le réseau est accessible à tous (particuliers et professionnels) et d'une utilisation simple avec la mise en place d'une application ou d'un badge. Enfin, les tarifs appliqués sont clairs et lisibles.

Aujourd'hui, à Nogent-sur-Marne, il existe 3 points de recharge actifs :

- 27 rue du Port (6 PDC)
- 13 rue Charles VII (6 PDC)
- Place du Théâtre (RER E) (5 PDC)

2 points de recharge supplémentaires vont voir le jour avant le 3^{ème} trimestre. L'un au 12 route de Stalingrad et l'autre au Passage Jules Marcel Nicole. Ces installations permettent d'effectuer un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire de Nogent-sur-Marne.

Pour compléter ces derniers deux autres études sont en cours pour placer des bornes de recharge à proximité du RER A et dans le quartier des bords de Marne.

Ces installations permettront de répondre à l'objectif, inscrit dans le plan de développement de l'électromobilité de la Région Île-de-France, que d'ici 2023 au moins 45% des franciliens disposeront d'une borne de recharge à moins de 10 minutes de leur domicile ou de leur travail (contre 17% aujourd'hui).

4. La végétalisation des espaces urbains

Dans le cadre d'une politique ambitieuse de végétalisation de la ville, nous vous proposons plusieurs aménagements qui permettront de répondre aux problématiques d'imperméabilisation des sols ou d'îlots de chaleur souvent rencontrés en milieu urbain. L'ensemble des aménagements que nous allons vous présenter, joueront un rôle essentiel pour la désimperméabilisations des sols, la création d'espaces de fraîcheur et augmenteront considérablement la présence du végétal dans la ville.

- **Ecoles « OASIS » : Paul Bert / Guy Môquet**

Aménagement des cours d'école après la construction de l'extension du réfectoire.

Cette requalification aura pour principales vertus : augmentation de la végétation, des revêtements plus clairs et perméables, un point d'eau pour s'hydrater et des espaces à fort potentiel ludique. Le tout avec des matériaux respectueux de l'environnement. Il pourrait être proposé d'ouvrir ces espaces en dehors des temps d'éducation, afin que les habitants du quartier puissent profiter de lieux conviviaux et rafraichissants, lors de canicules notamment.

- **Espace de loisirs et d'éducation : Ecole Victor Hugo**

Le projet permettrait de restituer un espace de multi-usages non négligeable à destination des élèves de maternelles et primaire de l'école.

Actuellement une grande partie de cet espace est revêtu de gazon synthétique. Il est envisagé non seulement de créer une zone de pleine terre permettant une meilleure assimilation des eaux pluviales mais aussi d'ajouter de nombreux équipements de jeux et loisirs source d'éveil et de défoulement pour les enfants. Des assises seront implantées afin de pouvoir investir l'espace pour y faire des activités de plein air. Enfin, de nombreux arbres et arbustes seront plantés pour procurer de l'ombre.

- **Allée Nogent Baltard**

Dans la continuité du nouvel aménagement de l'allée Baltard, il est proposé de végétaliser la pointe du site, à l'intersection avec la rue Victor Hugo. Ce futur espace sera, tout comme le reste du projet, une zone perméable et verte. Y seront plantés un olivier, quelques arbustes, des plantes rampantes de terrain sec ne demandant que très peu d'eau mais aussi un mur végétalisé qui créera une zone verte et rafraichissante.

- **Création de jardins partagés**

La ville souhaite pouvoir offrir des emplacements à destination d'habitants qui souhaiteraient s'investir dans la culture de plantes potagères. Ces espaces seraient gérés par des associations ou groupements d'habitants afin d'avoir un suivi qualitatif tout au long de l'année. Certains sites qui se prêteraient bien à ces jardins ont été identifiés, il s'agit :

- D'un délaissé rue Marceau
- D'un espace entre les services techniques et le service de l'urbanisme (rue Jean Monnet)
- Une zone dans le Jardin Legendre Chéron

- **Talus rue Jean Monnet**

Afin de relier de façon esthétique et durable la rue de la gare à la rue Jean Monnet et faciliter l'accès à la Maison des Associations, une rampe piétonne sera installée. Cette liaison douce cheminera à travers un jardin paysager composé de massifs d'arbustes, d'arbres et de zones de repos. Surélevé par rapport à la rue, il sera à l'abri du tumulte de la rue. Les matériaux et végétaux seront choisis pour créer une ambiance apaisante et rafraichissante. Pour attendre son enfant ou pour simplement se détendre, il deviendra rapidement un espace vert incontournable de la ville.

- **Aire de jeux : Valophis – Lotus Bleu**

En lien avec le bailleur social Valophis, la ville souhaiterait déplacer et réaménager une aire de jeux au sein des immeubles entre la rue Raymond Jossierand et le boulevard de Strasbourg.

Cela aura pour effet de moderniser l'offre en jeux mais aussi de permettre un autre usage au cœur des habitations. La création de jardins partagés sera à l'étude afin de mobiliser et fédérer les habitants autour d'une activité. Les sols existants qui sont actuellement imperméables seront retirés au profit de revêtement perméables.

- **Plantation d'arbres : Place Roland Nungesser**

Afin de limiter les zones de chaleur et pour favoriser les espaces ombragés et de fraîcheur, il est proposé de planter 2 arbres sur le parking jouxtant la Mairie. Ils seront laissés en port libre afin de produire le plus d'ombre possible.

- **Végétalisation et biodiversité : Lycée Louis Armand**

Devant le lycée Louis Armand, nous planterons plusieurs arbres afin de végétaliser cette place qui est actuellement très minérale.

Dans la cour de l'établissement, nous avons pour projet de créer un corridor écologique sur plusieurs dizaines de mètres linéaires. Cet espace serait constitué d'arbustes de moyens et grands développements avec des caractéristiques permettant de favoriser la présence d'animaux et d'insectes. Les essences choisies seront principalement retenues pour leur floraison mellifère, la production de fruits ou encore leur densité afin d'offrir la nourriture et la protection nécessaire aux animaux. La densité et la diversité des plantations permettront de créer un espace de biodiversité dans la ville.

- **Forêt urbaine Bauyn de Perreuse**

En face du groupe scolaire Edouard Branly, dans la rue Bauyn de Perreuse, se trouve un espace à vocation naturelle. Il est prévu de renforcer cette caractéristique sauvage et d'en créer une forêt urbaine qui serait un véritable poumon vert et réservoir de biodiversité.

Pour ce faire, des arbres à intérêt écologique seront plantés afin de densifier la végétation, une clôture largement ajourée sera installée et une communication adaptée permettra de comprendre le sens de cet espace.

Cette forêt urbaine aura incontestablement un rôle fort de continuité écologique, permettant d'être un trait d'union entre les multiples espaces verts de la ville.

- **Le P'tit Square Emile Zola**

Le site est situé à l'intersection de la rue Emile Zola et du boulevard de Strasbourg.

Cet espace est enclavé entre deux constructions appartenant à la ville dont principalement la salle polyvalente Emile Zola.

En 2020 a été démoli un bâtiment et la Ville va réaliser un espace vert à la place. Nous sommes dans une zone très urbanisées, sans espace vert à proximité et avec un passage assez important de piétons.

L'idée est d'avoir un espace vert qui puisse être un lieu de passage mais aussi un lieu de détente et de repos grâce à de nombreuses places assises. Il permettra aussi de créer un îlot de fraîcheur et de verdure grâce à son arbre, ses massifs et son grand mur végétalisés.

5. Point sur le travail de la commission élus solidaires

FINANCIER

21/77. Exercice 2021 - Approbation du rapport annuel 2019 pour la concession du stationnement payant en voirie et en ouvrage

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité présenté par la Société Nogent Stationnement, concessionnaire du service public du stationnement sur voirie et en ouvrage, pour l'année 2019.

SERVICES TECHNIQUES

21/78. Location en libre-service de 2 roues électriques

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise en place de l'expérimentation de la location libre-service de deux roues pendant un période de 6 mois.

Impute la recette correspondante au budget de l'exercice 2021.

21/79. Permis de végétaliser : approbation de la charte de végétalisation de l'espace public de Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le projet de charte de végétalisation de l'espace public de Nogent-sur-Marne permettant l'octroi d'un permis de végétaliser.

JURIDIQUE

21/80. Vente d'un local commercial situé 120 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme MÜNZER, Mme LE RUYER, M. BOILEAU, M. BITTON, Mme RAMCHURN), 5 voix contre de « l'Union pour Nogent » dont un pouvoir (M. HAGEGE) et 3 absentions de « l'Union pour Nogent » dont un pouvoir (M. OLIVE),

Approuve la promesse de vente du local commercial situé 120 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne (94130), cadastré section AG n°6, d'une superficie totale de 132,20 m² à la société « La Maison du Treizième », représentée par son Directeur de l'Expansion, Monsieur Olivier VERGNIERE pour la somme de 692 000 €.

Le vendeur, la Commune, charge Maître Xavier CALMET, de l'office notarial de Nogent-sur-Marne, la SCP « Catherine CARELY-Vincent VIE-Xavier CALMET-LOIC GUEZ et Cyril TAILLANDIER », Notaires

Associés – 78 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne, de recevoir et de signer l'ensemble des actes relatifs à cette cession.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Cette délibération sera notifiée à la société « La Maison du Treizième ».

21/81. Vente d'un local d'activité (lot n°8) situé 2 avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme MÜNZER, Mme LE RUYER, M. BOILEAU, M. BITTON, Mme RAMCHURN), 5 voix contre de « l'Union pour Nogent » dont un pouvoir (M. HAGEGE) et 3 absentions de « l'Union pour Nogent » dont un pouvoir (M. OLIVE),

Approuve la promesse de vente d'un local d'activité en rez-de-chaussée (lot n°8), et la copropriété des lots n°1,2,4 et 7 de l'aire de déchargement, d'une surface de 68,76m² situé dans la copropriété, 2, avenue Victor Hugo et 5, avenue de Joinville à Nogent-sur-Marne, cadastré section Y n°92, avec une adresse postale au 2, avenue Victor Hugo (bâtiment A), au prix de 220 000€ à la Société Civile Immobilière OFJ.

Le vendeur, la Commune, charge Maître Xavier CALMET, de l'office notarial de Nogent-sur-Marne, la SCP « Catherine CARELY-Vincent VIE-Xavier CALMET-LOIC GUEZ et Cyril TAILLANDIER », Notaires Associés – 78 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne, de recevoir et de signer l'ensemble des actes relatifs à cette cession.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

La recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Cette délibération sera notifiée à la Société Civile Immobilière OFJ.

21/82. Vente d'un local d'activité (lot n°3) situé 5 avenue de Joinville à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, par 29 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme MÜNZER, Mme LE RUYER, M. BOILEAU, M. BITTON, Mme RAMCHURN), 5 voix contre de « l'Union pour Nogent » dont un pouvoir (M. HAGEGE) et 3 absentions de « l'Union pour Nogent » dont un pouvoir (M. OLIVE),

Approuve la promesse de vente du lot n°3 de la copropriété située 2 avenue Victor Hugo et 5 avenue de Joinville à Nogent-sur-Marne, cadastrée section Y n°92, correspondant à un local d'activité en rez-de-chaussée, d'une surface de 56 m² ayant son adresse postale au 5 avenue de Joinville, au prix de 307 000€ à la Société Civile Immobilière R&A.

Le vendeur, la Commune, charge Maître Xavier CALMET, de l'office notarial de Nogent-sur-Marne, la SCP « Catherine CARELY-Vincent VIE-Xavier CALMET-LOIC GUEZ et Cyril TAILLANDIER », Notaires Associés – 78 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne, de recevoir et de signer l'ensemble des actes relatifs à cette cession.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

La recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Cette délibération sera notifiée à la Société Civile Immobilière R&A.

DRH

21/83. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- Un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste de Brigadier-chef principal à temps complet,
- Deux postes d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'Educateur de jeunes enfants à temps complet,
- Un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 6 heures 15 minutes hebdomadaires.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ces postes pourront l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

21/84. Création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un emploi saisonnier d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet pour le service des sports pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} août 2021 inclus.

Décide de rémunérer cet agent par référence à l'espace indiciaire du grade d'éducateur des activités physiques et sportives territorial.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

21/85. Création de vacances pour des intervenants extérieurs participant aux travaux administratifs lors des scrutins électoraux

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de recourir à des intervenants extérieurs participant aux travaux administratifs lors des scrutins électoraux.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour ces interventions à :

- 340€ pour un service compris entre 7h30 et la fin des opérations électorales

Inscrit l'ensemble des dépenses au budget de l'exercice en cours.

AFFAIRES SCOLAIRES

21/86. Nouvelle grille tarifaire des prestations périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire, applicable au 1er septembre 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide l'application d'une nouvelle grille tarifaire pour les prestations périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire, conformément au nouveau barème des tranches de quotient familial applicable à l'ensemble des activités proposées par les services municipaux.

Approuve la nouvelle grille tarifaire suivante, applicable au 1^{er} septembre 2021 :

Tranche	Quotient	Accueil matin	Pause méridienne scolaire, mercredis et vacances	Majoration 25%		Majoration 25%		Majoration 25%	
				Pause méridienne scolaire, mercredis et vacances	Accueil du soir Maternelle	Accueil du soir Maternelle	Accueil du soir élémentaire Hors atelier	Accueil du soir élémentaire Hors atelier	
A	inf à 259	0,80 €	1,02 €	1,28 €	2,20 €	2,75 €	1,40 €	1,75 €	
B	259,01 à 442	1,00 €	2,65 €	3,31 €	3,20 €	4,00 €	2,40 €	3,00 €	
C	442,01 à 656	1,20 €	3,47 €	4,34 €	4,10 €	5,13 €	3,30 €	4,13 €	
D	656,01 à 1 006	1,40 €	4,23 €	5,29 €	4,90 €	6,13 €	4,10 €	5,13 €	
E	1 006,01 à 1 500	1,60 €	4,90 €	6,13 €	5,50 €	6,88 €	4,70 €	5,88 €	
F	1 500,01 à 2 000	1,80 €	5,10 €	6,38 €	5,90 €	7,38 €	5,10 €	6,38 €	
G	2 000,01 à 2 500	2,00 €	5,40 €	6,75 €	6,10 €	7,63 €	5,30 €	6,63 €	
H	2 500,01 à 3 500	2,20 €	5,70 €	7,13 €	6,30 €	7,88 €	5,50 €	6,88 €	
I	3 500,01 et plus	2,40 €	5,90 €	7,38 €	6,50 €	8,13 €	5,70 €	7,13 €	
	Hors commune	3,50 €	7,00 €	8,75 €	11,00 €	13,75 €	8,50 €	10,63 €	

Tranche	Quotient	Atelier du soir élémentaire Au trimestre par atelier	Garderie élémentaire 16h30-17h	Majoration 25%		Majoration 25%		Majoration 25%	
				Étude	Étude	Après-étude	Après-étude	Clubs de loisirs Mercredi et Vacances	Clubs de loisirs Mercredi
A	inf à 259	15,00 €	0,40 €	1,50 €	1,88 €	0,80 €	1,00 €	3,83 €	4,79 €
B	259,01 à 442	20,00 €	0,50 €	1,70 €	2,13 €	1,00 €	1,25 €	5,76 €	7,20 €
C	442,01 à 656	25,00 €	0,60 €	1,90 €	2,38 €	1,20 €	1,50 €	7,65 €	9,56 €
D	656,01 à 1 006	30,00 €	0,70 €	2,10 €	2,63 €	1,40 €	1,75 €	10,20 €	12,75 €
E	1 006,01 à 1 500	35,00 €	0,80 €	2,30 €	2,88 €	1,60 €	2,00 €	12,75 €	15,94 €
F	1 500,01 à 2 000	40,00 €	0,90 €	2,50 €	3,13 €	1,80 €	2,25 €	14,03 €	17,54 €
G	2 000,01 à 2 500	45,00 €	1,00 €	2,70 €	3,38 €	2,00 €	2,50 €	15,30 €	19,13 €
H	2 500,01 à 3 500	50,00 €	1,10 €	2,90 €	3,63 €	2,20 €	2,75 €	15,30 €	19,13 €
I	3 500,01 et plus	55,00 €	1,20 €	3,10 €	3,88 €	2,40 €	3,00 €	15,30 €	19,13 €
	Hors commune	65,00 €	1,75 €	5,00 €	6,25 €	3,50 €	4,38 €	25,50 €	31,88 €

Décide d'appliquer à la Fondation Rothschild, pour les enfants qu'elle accueille et qui sont scolarisés dans les écoles primaires de la Commune, la tranche de quotient familial D.

Décide d'appliquer le tarif Hors-Commune aux enfants non nogentais scolarisés en classe UP2A à l'école Paul Bert.

Inscrit les recettes correspondantes au budget communal de l'exercice concerné.

JEUNESSE

21/87. Nouvelle grille tarifaire des prestations organisées par le Pôle jeunesse, applicable au 1er septembre 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de l'application d'une nouvelle grille tarifaire des prestations organisées par le Pôle jeunesse, conformément au nouveau barème des tranches de quotient familial applicable à l'ensemble des activités proposées par les services municipaux.

Approuve la nouvelle grille tarifaire suivante, applicable au 1er septembre 2021 :

Tranche	Adhésion Espace collégiens	CLAS	Ateliers adhésion annuelle	Mini séjours % du prix coûtant
A	20,00 €	20,00 €	25,00 €	25%
B	30,00 €	30,00 €	35,00 €	35%
C	35,00 €	35,00 €	40,00 €	40%
D	40,00 €	40,00 €	50,00 €	45%
E	50,00 €	50,00 €	60,00 €	50%
F	60,00 €	60,00 €	70,00 €	55%
G	70,00 €	70,00 €	80,00 €	60%
H	80,00 €	80,00 €	90,00 €	65%
I	90,00 €	90,00 €	100,00 €	70%
Hors commune	140,00 €	140,00 €	160,00 €	100%

Impute les recettes correspondantes, à la section de fonctionnement du budget du Pôle Jeunesse, de l'exercice en cours.

JURIDIQUE

21/88. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire :

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION** du **cabinet CGCB** domicilié 12 cours Albert 1^{er} à Paris (75008) pour assister et représenter la Commune devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme introduit le 11 mars 2021 contre le rejet implicite d'une demande de permis de stationnement, le montant des honoraires étant fixé forfaitairement à **2 340 € TTC** pour 20 heures de travail.
(n°21-170 du 9 avril 2021)

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONTRAT** avec la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) pour la révision d'une laveuse du service propreté, le prix de cette prestation étant de **1 578,89 € TTC.** (n°21-137 du 18 mars 2021)
- **ACHAT** de rouleaux de papier thermique pour les cartes d'identité et les passeports auprès de la **société BERGER LEVRAULT** sise 892 rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt (92100) pour un montant de **132,36 € TTC.** (n°21-138 du 18 mars 2021)
- **ACHAT** de consommables informatiques pour l'école élémentaire Paul Bert auprès de la **SAS ESI PARIS NORD** sise 11 rue de Paris à Viarmes (95270) au prix de **456,13 € TTC.** (n°21-139 du 18 mars 2021)
- **ORGANISATION** d'un atelier d'initiation à la cuisine japonaise au Pôle Jeunesse par la **Sarl SUSHI NOGENT** sise 171 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, le prix de cette prestation étant de **360 € TTC.** (n°21-140 du 22 mars 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société QUALISOCIAL** sise 46 rue Saint Lazare à Paris (75009) portant sur la mise en œuvre d'un dispositif d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique des agents municipaux, au prix de **7 920 € TTC.** (n°21-143 du 23 mars 2021)
- **LOCATION** d'un mini-bus rallongé auprès de la **société BRIDIS** sise 12 rue Gustave Eiffel à Brie Comte Robert (77170) pour 3 sorties du Pôle Jeunesse, les 31 mars, 7 et 14 avril 2021, au prix de **199,50 € TTC.** (n°21-144 du 23 mars 2021)
- **MARCHÉ** d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré de la Ville, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation	Prestataire	Montant max.
<p><u>Lot 1 : Entretien des espaces verts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et nettoyage de 26 sites et de 9 établissements scolaires - Prestations hors forfait (tonte, débroussaillage, fauchage...) 	<p>SAS VERTIGE sise 17 avenue de la Gare 95195 Goussainville</p>	<p>306 540 € TTC / an</p> <p>50 000 € HT / an</p>
<p><u>Lot 2 : Entretien du patrimoine arboré</u></p>	<p>Société Nouvelle Etienne Pelle sise 71 avenue André Maginot 94400 Vitry-sur-Seine</p>	<p>200 000 € HT / an</p>

(n°21-145 du 23 mars 2021)

- **ACHAT** de 25 couchettes empilables pour l'école maternelle Val de Beauté auprès de la **société PICHON** sise Z.I. La Molina Chazotte à La Talaudière (42353), au prix de **1 082,10 € TTC.** (n°21-149 du 25 mars 2021)

- **ACHAT** de panneaux de protection en plexiglass pour l'aménagement des bureaux de vote auprès de la **SAS AKRAPLAST France** sise ZAC du Pontillault à Pontault-Combault (77340), au prix de **5 543,40 € TTC**. (n°21-151 du 30 mars 2021)
- **ACHAT** de vêtements et de chaussures pour les activités kayak et paddle auprès de la **société DECATHLON PRO**, au prix de **581,50 € TTC**. (n°21-152 du 1^{er} avril 2021)
- **CONVENTION** avec le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) du Val de Marne** sis 36 rue Edmond Nocard à Maisons-Alfort (94700) portant sur des prestations d'accompagnement du service urbanisme et l'organisation de permanences-conseils hebdomadaires destinées aux Nogentais, moyennant une contribution annuelle de **20 000 €**. (n°21-153 du 2 avril 2021)
- **MARCHÉ** avec la **Sarl DROME CAPTURE EFFAROUCHEMENT** sise 2945 route du péage à Châteauneuf-sur-Isère (26300) pour une prestation de régulation de la population de pigeons par faucons au marché central, le prix de cette prestation s'élevant à **6 756 € TTC**. (n°21-155 du 7 avril 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS LOCALNOVA** sise 1025 rue Henri Becquerel à Montpellier (34000) portant sur la mise à disposition d'outils de gestion budgétaire et la réalisation de prestations d'assistance et d'expertise, moyennant un prix pour la période d'avril à décembre 2021 de **2 160 €**, puis de **3 840 € / an**. (n°21-166 du 9 avril 2021)
- **MARCHÉ** de prestations neuves, d'entretien et de dépannage des chaudières murales et assimilées installées dans les bâtiments communaux avec la **société GAZ HOP Groupe Cham** sise 19 avenue Galliéni à Joinville le Pont (94340), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **30 000 € HT (dont 5 000 € HT pour le CCAS)**. (n°21-167 du 9 avril 2021)
- **ACHAT** de 3 casques de réalité virtuelle pour les besoins de la bibliothèque auprès de la **société DARTY PRO** sise 129 avenue Gallieni à Bondy (93145), au prix de **1 309,92 € TTC**. (n°21-168 du 9 avril 2021)
- **MARCHÉ** subséquent pour l'acquisition de mobilier destiné au service Urbanisme avec la **société MANUTAN COLLECTIVITÉS** sise 143 boulevard Ampère à Niort (79076) pour un montant de **991,87 € TTC**. (n°21-169 du 9 avril 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SASU ERI** sise 45 rue de la paix à Fontenay-sous-Bois (94120) pour l'entretien et la pose de barrières levantes, arrêté selon les modalités suivantes :

Prestation	Prix annuel HT
- maintenance des barrières automatiques	630 €
- réparation, fourniture et installation de barrières automatiques	30 000 €

(n°21-171 du 12 avril 2021)

- **MARCHÉ** avec le fleuriste **Aux Fleurs de Plaisance** sise 78 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de bouquets destinés aux personnes fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2021, le montant maximum de commandes étant fixé à **390 € TTC**. (n°21-172 du 15 avril 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS OPHILDEFLO** sise 124 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de ballotins de chocolat destinés aux personnes fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2021, le montant maximum de commandes étant fixé à **121,68 € TTC**. (n°21-173 du 15 avril 2021)

- **MARCHÉ** avec la **SAS FABRE** sise 128 avenue du 8 mai 1945 au Perreux-sur-Marne pour des prestations de gravure sur les médailles destinées aux personnes fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2021, le montant maximum de commandes étant estimé à **592,80 € TTC.** (n°21-174 du 15 avril 2021)
- **ACHAT** de pièces de rechange pour la laveuse Citylav auprès de la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) pour un montant de **2 095,33 € TTC.** (n°21-175 du 15 avril 2021)
- **CONTRAT** avec **M. Mathieu Genon** pour la réalisation de reportages photos sur les événements municipaux organisés d'avril à décembre 2021, le prix de ces prestations étant fixé à **3 585 €.** (n°21-176 du 16 avril 2021)
- **CONTRAT** avec la société **SARBACANE SOFTWARE** sise parc d'activités des 4 vents à Hem (59510) pour des prestations d'envoi automatisé de courriers électroniques aux Nogentais (invitations du service Communication et de la bibliothèque), le coût de ce service étant de **829,92 € TTC / an.** (n°21-177 du 16 avril 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS WEX EUROPE SERVICES** sise 20 rue Cambon à Paris (75001) pour la fourniture de carburants et de services annexes au moyen de cartes accréditives pour les engins et véhicules de la Ville, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **175 000 € HT.** (n°21-178 du 16 avril 2021)
- **ACHAT** de drapeaux aux couleurs de la France, de l'Europe et de la Ville pour le pavoisement de la Police municipale et de ses annexes, auprès de la **SAS FABER FRANCE** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) au prix de **382,08 € TTC.** (n°21-179 du 20 avril 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CHAPSAL MOTO / JOINVILLE MOTO** sise 38 rue Chapsal à Joinville le Pont (94340) pour la révision de deux motos de la Police municipale, le prix de cette prestation étant de **2 424,56 € TTC.** (n°21-180 du 21 avril 2021)
- **CONTRAT** avec le garage **RENAULT BRIE DES NATIONS** pour la réparation d'un défaut électronique apparu sur le véhicule Mégane de M. le Maire, le prix de l'intervention étant de **330,22 € TTC.** (n°21-181 du 21 avril 2021)
- **CONTRAT** avec la **société PATRICK CHARTON** domiciliée 88 bis rue de la Sablière à Saint Etienne (42000) pour la réparation d'une contrebasse $\frac{3}{4}$, le prix de cette intervention étant de **150 € TTC.** (n°21-184 du 26 avril 2021)
- **ACHAT** d'un chariot pour contrebasses auprès de la société **RYTHMES ET SONS** sise 18 rue du cor de chasse à Illkirch-Graffenstaden au prix de **960 € TTC.** (n°21-185 du 26 avril 2021)
- **ACHAT** de consommables pour une imprimante Brady auprès de la société **SODISTREL** sise 1 rue de Terre-Neuve aux Ulis (91940) au prix de **2 858,40 € TTC.** (n°21-187 du 27 avril 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS ALTERBURO DISTRIBUTION** sise 13 rue Jean Palach à Saint Herblain (44816) portant sur l'acquisition de fournitures administratives et de consommables informatiques destinés aux services de la Ville et du CCAS, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **20 000 € HT (dont 3 000 € pour le CCAS).** (n°21-188 du 28 avril 2021)
- **ACHAT** d'intercalaires et de raclettes en feutrine pour la bibliothèque auprès de la **Sarl ASLER DIFFUSION** sise 14 boulevard André Lassagne à Brignais (69530) au prix de **222,18 € TTC.** (n°21-189 du 28 avril 2021)

- **CONTRAT** avec la **SAS COPAVI** sise 118 avenue Foch à Créteil pour la réparation d'un véhicule Renault Mascott affecté au service Logistique, le prix de cette intervention étant de **2 430,67 € TTC.** (n°21-190 du 28 avril 2021)
- **ACHAT** de papier jet d'encre destiné au Bureau d'Etudes des services techniques auprès de la **société INTECH** sise 6 rue Roger Salengro à Fontenay-sous-Bois (94120) au prix de **120 € TTC.** (n°21-192 du 29 avril 2021)
- **LOCATION** de matériel « laser street » auprès de la **société GAMES** sise 97 rue Sauveur Tobelem à Marseille (13007) pour une animation au Club de loisirs élémentaire Val de Beauté le 23 juin 2021, au prix de **682 € TTC.** (n°21-194 du 30 avril 2021)
- **ACHAT** de produits alimentaires et de petit matériel pour les ateliers culinaires des clubs de loisirs auprès de la **société DENALI-MONOPRIX** de Nogent-sur-Marne au prix de **315 € TTC.** (n°21-195 du 30 avril 2021)
- **CONTRAT** avec la **société LA FERME DE TILIGOLO** sise 24 rue de la mécanique au Breuil-sous-Argenton (79150) pour la présentation, devant les enfants des clubs de loisirs, du spectacle « *Madame Chaussette mène l'enquête* » les 19 mai et 23 juin 2021, le prix de ces prestations s'élevant à **1 515 € TTC.** (n°21-196 du 30 avril 2021)
- **ACHAT** de produits alimentaires et de petit matériel pour les ateliers cuisine des clubs de loisirs élémentaires auprès de la **société E. Leclerc** sise à Champigny/Marne (94500) pour un montant de **295 € TTC.** (n°21-197 du 30 avril 2021)
- **ACHAT** de 45 entrées au **parc Babyland** situé à Saint Pierre du Perray (91280), destinées aux enfants du club de loisirs maternel Fontenay, pour une sortie prévue le 30 juin 2021, au prix de **420 € TTC.** (n°21-198 du 30 avril 2021)
- **ACHAT** d'une cymbale pour le Conservatoire auprès de la **société LA BAGUETTERIE** sise 36-38 rue Victor Massé à Paris (75009) au prix de **129 € TTC.** (n°21-201 du 3 mai 2021)
- **ACHAT** de fournitures pédagogiques pour les clubs de loisirs auprès de la **S.A. OGEO** sise 82 avenue du Président Wilson à Saint Denis (93214) au prix de **577,54 € TTC.** (n°21-204 du 3 mai 2021)
- **CONTRAT** avec la **société TOKHEIM SERVICES FRANCE** sise centre d'affaires la Boursidière au Plessis-Robinson (92350) pour des prestations de maintenance et de dépannage de la station de gaz naturel comprimé, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de **1 091,71 € HT** et d'une redevance de maintenance règlementaire (effectuée tous les 40 mois), de **1 309 € HT.** (n°21-207 du 4 mai 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société JARDINS LOISIRS 77** sise 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410) pour la fourniture et l'installation sur le véhicule électrique G4 du service Espaces verts, d'une cuve d'arrosage électrique de 800 L, le prix de ces prestations s'élevant à **9 126 € TTC.** (n°21-208 du 4 mai 2021)
- **ACHAT** de 40 tables pliantes pour l'aménagement des bureaux de vote auprès de la **SAS PRO-MOB** sise Parc du canon d'or à Saint André lez Lille (59350) au prix de **2 568,52 € TTC.** (n°21-209 du 6 mai 2021)

**LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION
– AVENANTS**

- **MISE À DISPOSITION** de locaux situés dans la cour de l'immeuble sis 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent au profit de l'association **C.A.B.A.S** pour une année, l'association s'acquittant du paiement des charges pour un montant de **60 € / trimestre**. (n°21-142 du 23 mars 2021)
- **MODIFICATION** de la durée de mise à disposition de la boutique éphémère au profit de Mmes Cipriano et Le Galludec en raison de la fermeture des commerces non essentiels décidée le 19 mars 2021 et diminution consécutive du montant de la redevance à 125 € (au lieu de 175 €). (n°21-146 du 24 mars 2021)
- **RETRAIT** de la décision n°20-531 autorisant la mise à disposition de la boutique éphémère à Mme Tiercelin du 22 au 28 mars 2021, en raison de la fermeture des commerces non essentiels. (n°21-147 du 24 mars 2021)
- **PASSATION** d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 5 mois pour un logement situé 41 rue des Héros Nogentais, d'une surface de 65 m², moyennant le paiement d'un loyer mensuel de **300 €**. (n°21-148 du 24 mars 2021)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit de la salle A de la Maison des Associations au profit de l'association Nogent Présence pour l'organisation de son conseil d'administration le 22 avril 2021, de 14h à 16h. (n°21-150 du 29 mars 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Déborah Dupuis-Cholet du 3 au 9 mai 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**.(n°21-156 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Hélène DUTHILLEUL du 3 au 9 mai 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**.(n°21-157 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Annie TRINQUENEAUX du 31 mai au 6 juin 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **300 €**. (n°21-158 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Brigitte PAILLET du 24 au 30 mai 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**.(n°21-159 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Cyrille HOCINE du 7 au 13 juin 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**.(n°21-160 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Elsa MONTEIRO du 10 au 16 mai 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **300 €**.(n°21-161 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Marie CHICHE du 17 au 23 mai 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**.(n°21-162 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Sophie JULIENNE du 24 au 30 mai 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**.(n°21-163 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Tatiana MARQUES GREGORIO du 17 au 23 mai 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-164 du 7 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère au profit de Mme Tidiane SARR du 7 au 13

juin 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**.
(n°21-165 du 7 avril 2021)

- **LOCATION** pour une durée de 12 ans auprès de Valophis Habitat d'un local de 48,90 m² (+ 23 m² en sous-sol) destiné à l'installation d'une annexe de la Police Municipale et d'un local d'activités de 68 m², l'ensemble étant situé au RDC de l'immeuble 2 rue Odile Laurent à Nogent-sur-Marne. Le loyer annuel s'élève à 7 000 € HT, charges locatives en sus. (n°21-183 du 21 avril 2021)
- **RETRAIT** des décisions n°21-156, 21-157 et 21-161 en date du 7 avril 2021 mettant à disposition la boutique éphémère les deux premières semaines de mai, en raison de la fermeture des commerces. (n°21-186 du 26 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux à l'association Retraite Sportive Nogentaise pour l'organisation de son assemblée générale le 27 mai 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **36 €**. (n°21-191 du 28 avril 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux à l'association U.A.I. Nogent pour l'organisation de la course Nogent Baltard le 26 septembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **96 €**. (n°21-193 du 29 avril 2021)
- **MODIFICATION** de la décision n°21-90 du 1^{er} mars 2021 afin d'acter la gratuité de la mise à disposition au profit de la société ORANGE de locaux situés au Stadium et la prolongation de la convention jusqu'au 30 juin 2021 (n°21-200 du 30 avril 2021)
- **LOCATION** de la petite salle de la Scène Watteau pour l'organisation d'un atelier intergénérationnel le 11 mai 2021 au tarif de **129 €**. (n°21-203 du 3 mai 2021)
- **MODIFICATION** de la durée de mise à disposition de la boutique éphémère au profit de Mesdames Chiche et Marques Gregorio en raison des mesures sanitaires. (n°21-206 du 4 mai 2021)

RÉGIES

- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 6 août 2002 à la bibliothèque pour l'encaissement des abonnements annuels pour le prêt de supports numériques, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-124 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie d'avances créée le 2 juin 2005 à la bibliothèque pour le paiement des menues dépenses, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-125 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 21 octobre 2016 au cimetière pour l'encaissement du produit des concessions, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-126 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 11 octobre 2005 à l'agence postale communale pour l'encaissement du produit résultant de la délivrance des photocopies au public, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-127 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 25 janvier 2010 à la Maison des Associations pour l'encaissement du produit de location des salles polyvalentes, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-128 du mars 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 21 juin 2005 au restaurant communal pour l'encaissement du produit de la vente des carnets de titres de repas, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-129 du 17 mars 2021)

- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 16 avril 2002 au service communication pour l'encaissement du produit des insertions publicitaires dans l'ensemble des supports de communication de la Ville, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-130 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes et d'avances créée le 29 avril 2002 au service affaires culturelles pour l'encaissement du produit des spectacles et manifestations, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-131 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie d'avances créée le 25 janvier 2010 au service des sports pour le paiement de menues dépenses, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-132 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 25 janvier 2010 au service communication pour l'encaissement du produit des stages sportifs, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-133 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 25 mai 2005 aux Archives municipales pour l'encaissement du produit résultant de la délivrance aux administrés d'actes et de photocopies, actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-134 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie d'avances créée le 14 février 2011 au service financier pour le paiement de menues dépenses telles que frais de missions et de déplacements des agents, des élus ..., actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-135 du 17 mars 2021)
- **AVENANT** à la régie de recettes créée le 6 août 1997 au service Urbanisme pour l'encaissement du produit résultant de la délivrance de documents administratifs et de la vente des brochures « charte architecte, couleurs et matières », actant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor. (n°21-136 du 17 mars 2021)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **DEMANDE de subvention** auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du déploiement de la plateforme « *ma ville mon shopping* ». (n°21-205 du 3 mai 2021)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** auprès de la Casse Autos Raphaël Fallone de Champigny / Marne d'un véhicule Piaggio Porteur benne acquis en 1998. (n°21-202 du 3 mai 2021)

Annulations des décisions n°21-141, n°21-154, n°21-182 et n°21-199.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30



Jacques J.P. Martin
Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois